

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'elbayadh
Daira de Brezina
Commune de Brezina
NIF 41800200003203501003
N° 05 / 2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégués généraux annexe et la loi 12-23 du 05/08/2023 qui détermine les règles générales liées aux marchés publics .

Et suivant le PV de commission d'évaluation des offres n° 20 / 2026 du 07 / 07/2026

Le président de la commune de Brezina informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°05 /2026 Paru dans les journaux :

- **EN ARABE** الموعود الرياضي **DU 09/06/2026**
- **EN FRANÇAIS** EL Clasico **DU 09/06/2026**
-

-OBJET: *Rénovation Et Extension de rejet final du réseau d'assainissement à village Sidi Hadj Dine+ Rénovation Et Extension du réseau d'assainissement a hai Nakhil , hai Chohada 2 , hai Khallaf*
lot N°02 : Rénovation Et Extension du réseau d'assainissement a hai Nakhil , hai Chohada 2 , hai Khallaf

- Que l'attribution provisoire a été effectuée comme suit :

N°	Intitulé du projet	Nom de l'entreprise	NIF	Note technique	Montant avant de vérification	Montant après de vérification	Durée de Réalisation	Obs
01	<i>Rénovation Et Extension de rejet final du réseau d'assainissement à village Sidi Hadj Dine+ Rénovation Et Extension du réseau d'assainissement a hai Nakhil , hai Chohada 2 , hai Khallaf</i> <i>lot N°02 : Rénovation Et Extension du réseau d'assainissement a hai Nakhil , hai Chohada 2 , hai Khallaf</i>	EURL SALMA LILRAI WA ALBINAAA METLILI GHARDAIA	002247086393947	52 NOTE	48.332.564.00 DA	48.332.564.00 DA	04 MOIS	UNE SELLE OFFRE FINANCIERE UNIQUE QUALIFIE TECHNIQUEMENT

Les soumissionnaires concernés n'ayant pas été retenus sont invités au plus tard dans les trois (03) jours à compter des premiers jours de la publication de l'avis dans les quotidiens nationaux à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Les soumissionnaires qui conteste cet avis peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours après de la commission des marchés publics de la commune de Brezina a compter du premier jour de la publication de l'avis dans les quotidiens nationaux .si le dixième jour coïncidé avec un jour férié ou un jour de repos légal .la date limité pour introduire un recours est prorogé au jour ouvrable suivant Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 portant réglementation des marchés publics et des délégués généraux annexe. et l'article 56 de la loi 12-23 du 05/08/2023 qui détermine les règles générales liées aux marchés publics

Brézina le : **07/07/2026**
Le président de la commune de Brezina